

de se rappeler toutefois que le nouvel indice reflète les changements dans les frais ménagers d'un type de famille prédéterminé. Il n'est pas tenu compte des changements du degré d'aisance amenés par les circonstances économiques, e.g., variations du revenu ou de la taxe directe, ou par le changement d'âge ou la variation du nombre de membres composant la famille. Une brève description du genre de familles qu'il représente permettra à ceux qui recourent à cet indice de se faire une meilleure idée du degré d'aisance et du genre de familles auquel il s'applique.

Le genre de familles a été déterminé avant que soit fait le relevé des dépenses afin que les feuilles recueillies soient bien obtenues de familles caractérisant la population salariée urbaine. Après une étude soigneuse des feuilles urbaines du recensement de 1931 en ce qui concerne l'importance de la famille, le nombre d'enfants, l'état conjugal des chefs de famille, le gain, la tenure et l'origine raciale, il fut décidé de faire un relevé des dépenses des familles répondant aux conditions suivantes:

1. L'époux et l'épouse vivant ensemble et ayant d'un à cinq enfants.
2. Familles touchant un gain de \$450 à \$2,500 et se suffisant totalement à elles-mêmes durant l'année du relevé.
3. Unités de logement complètes par elles-mêmes et sans partage des commodités de la cuisine ou de la salle de bain avec d'autres familles.

Les 1,439 familles qui ont collaboré au relevé se composaient en moyenne de 4-6 personnes; la majorité de ces familles avaient deux ou trois enfants. Le gain de la famille, dans plusieurs cas, était supplémenté par d'autres petites sources de revenu, et le revenu familial total rencontré le plus fréquemment est de \$1,200 à \$1,600. Il y a approximativement deux familles locataires pour chaque famille propriétaire et environ une famille sur trois possède une automobile.

Une description détaillée de la méthode suivie dans le calcul de l'indice paraît dans un bulletin mimeographié intitulé "Le coût de la vie au Canada, 1940" qu'on peut se procurer chez le Statisticien du Dominion.

**Le coût de la vie en 1940.**—D'après le nouvel indice du coût de la vie calculé par le Bureau et basé sur la période de 1935-39 fixée à 100, le coût de la vie augmente de 4.0 p.c. en 1940, l'indice de décembre 1940 étant de 108.0 comparativement à 103.8 et 100.8 respectivement en décembre et en août 1939. Bien que tous les groupes qui figurent dans cet indice aient contribué à la hausse de 1940, les avances les plus marquées s'avèrent dans l'indice du vêtement qui monte de 9.9 p.c. pour atteindre 113.5 et dans celui des garnitures de maison qui s'élève de 6.3 p.c. pour s'établir à 110.7. Depuis le mois d'août 1939, les indices de ces deux séries avancent de 13.4 p.c. et 9.7 p.c. respectivement. L'indice des prix de détail des denrées alimentaires augmente de 4.2 p.c. en 1940 et de 9.9 p.c. depuis le mois d'août 1939. Le loyer de domicile avance de 3.2 et de 3.8 p.c. au cours des mêmes périodes. L'indice du combustible et de l'éclairage en décembre 1940 est de 9.6 p.c. au-dessus du niveau du mois d'août 1939. L'augmentation de 1940 est de 2.9 p.c. L'avance nette la moins considérable en décembre 1940 est celle de l'indice des articles divers qui n'augmente que de 1.5 p.c. sur les niveaux d'avant-guerre, la moitié environ de cette avance datant de décembre 1939.